

**FORMA+**

**Mr Benjamin MEGRET**

11 av. de la Padrouze / 66300 THUIR

Bureau : Rond Point des Espassoles – Rte de Perpignan

Bâtiment C / 66300 THUIR

Formaplus66@gmail.com

SIRET : 919 372 391 00012



[www.securplus.fr](http://www.securplus.fr)

## PROGRAMME DE FORMATION

### **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**

#### **« MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES »**

A Document de référence V8.01/2021  
Guide des données techniques et  
Conduites à tenir SST V5\_01/2024 de l'INRS  
Et manuel du formateur SST janvier\_2024



Durée : 7 heures sur 1 journée

-

Tarif indicatif : 500,00€ HT / groupe

### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Cette Formation a pour finalité de permettre au sauveteur secouriste du travail de maintenir et d'actualiser ses compétences en matière de prévention et d'intervention face à un accident.

À l'issue de la formation vous serez capable de :

- Tenir votre rôle d'acteur de la prévention
- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la/les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la/les victime(s) de manière appropriée.
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/les situations dangereuses repérées.

Agrément INRS : H32679/2024/SST-1/O/08 en date du 24 janvier 2024

Numéro de déclaration d'activité : 76 66 02831 66 du 11 Janvier 2024 auprès du préfet de la région OCCITANIE

Version 2\_MARS\_2024

## PUBLIC

Personnel titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

## PREREQUIS

Être titulaire du certificat initial de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) avec une date de validité de 2 ans maximum.

## LIEU DE FORMATION

Formation dispensée en INTRA / PRÉSENTIEL

## HORAIRE DE FORMATION

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour l'inscription merci de contacter **FORMA+** au minimum 15 jours avant le démarrage de la session choisie. Notre programme est disponible sur notre site internet [www.securplus.fr](http://www.securplus.fr), l'inscription peut se faire via le site, par téléphone et par mail.

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

Toutes les inscriptions seront au préalable étudiées afin de déterminer la faisabilité de votre projet. Le démarrage de la formation est de 2 jours après la signature de la convention pour un professionnel et de 10 jours après signature du contrat pour un particulier.

## DATES

Nous consulter pour établir ensemble une date de formation.

## CONTACTS

MEGRET Benjamin : référent pédagogique et formateur

MEGRET Amandine : référente administratif et référente handicap

- Tél : 07 49 30 94 43

- Mail : [formaplus66@gmail.com](mailto:formaplus66@gmail.com)

Agrément INRS : H32679/2024/SST-1/O/08 en date du 24 janvier 2024

Numéro de déclaration d'activité : 76 66 02831 66 du 11 Janvier 2024 auprès du préfet de la région OCCITANIE

Version 2\_MARS\_2024

## ACCESSIBILITE

Si un apprenant a des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez contacter au préalable le référent handicap afin que nous puissions dans la mesure du possible adapter l'action de formation et vous permettre de suivre celle-ci dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

En intra-entreprise : il appartient au client de s'assurer que les locaux soient conformes et accessibles aux personnes en situation de handicap.

## OUTILS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

**Avant la formation** : avant le démarrage de la formation, une analyse des besoins client et des besoins spécifiques des apprenants est réalisé.

**Pendant la formation** : durant la formation, nous mettons en place un mécanisme de réveil pédagogique en début journée. Si nécessaire, des mesures de formalisation seront prises pour réguler les points soulevés.

Afin d'évaluer si le maintien des acquis pendant la formation sont correctement assimilés et faciliter la transférabilité sur le lieu de travail, chaque participant est évalué individuellement à l'aide :

- d'études de cas
- de mises en situation
- questionnaire

Une évaluation à la fin de la journée validera votre niveau en sortie de formation.

Un point en fin de journée de formation recueillera vos impressions à l'aide d'un questionnaire d'évaluation à chaud qui mesurera votre satisfaction.

**Après la formation** : 30 jours après la formation nous reviendrons vers vous pour vérifier l'impact de la formation au sein de votre entreprise.

## MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

**FORMA+** s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels de l'apprenant. L'animation est basée sur une pédagogie active avec des exercices pratiques et personnalisés, qui permettent l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

Chaque étape de la formation se fait en privilégiant :

- Les échanges avec les participants
- Des exercices pratiques pour une meilleure assimilation des données transmises.
- Des vidéos explicatives pour chaque chapitre

Des supports pédagogiques sont remis à chaque participant :

- Supports de cours utilisés pendant la semaine (PDF, vidéos) / Livret aide-mémoire remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.
- Une salle de formation avec paperboard, vidéoprojecteur
- Des formateurs SST certifié par L'INRS

Agrément INRS : H32679/2024/SST-1/O/08 en date du 24 janvier 2024

Numéro de déclaration d'activité : 76 66 02831 66 du 11 Janvier 2024 auprès du préfet de la région OCCITANIE

## – LES MOYENS MATERIELS DE LA FORMATION :

Ressources documentaires obligatoires :

- Guide des données techniques et conduites à tenir (INRS)
- Document de référence SST
- Plan d'intervention + Pictogramme
- Plan (Mécanisme d'apparition d'un dommage)
- Grilles de certification des compétences SST.
- **LE MATERIEL DE SIMULATION OBLIGATOIRE :**
  - Un défibrillateur de formation avec accessoires.
  - 1 lot de mannequin Adulte, Enfant, Nourrisson avec peau de visage individuelle ou dispositif de protection individuel.
  - Divers matériels pour la réalisation des simulations
  - Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

## AUTRES OUTILS PÉDAGOGIQUES PRÉCONISÉS :

- Vidéos « Gestes de secours SST »
- INRS (Quick place SST)
- Divers diaporamas – INRS

# CONTENU DE LA FORMATION

## Ouverture de formation

- Présentation de la formation, du formateur et des stagiaires
- Questionnaire de positionnement, tour de table

## PARTIE THEORIQUE : 30%

### Rappel pour chaque module

## **L'Alerte et la Protection des Population / L'alerte à la Population / Réagir en cas d'attaque terroriste**

### ➤ **LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE/ETABLISSEMENT**

Les interlocuteurs en matière de prévention

Conduite à tenir face à une situation à risque

La description d'une situation dangereuse

Les mesures de prévention et de protection

Conduite à tenir face au risque de contamination de transmission du covid 19

Conduite à tenir si un cas de covid 19 survient dans l'entreprise

Agrément INRS : H32679/2024/SST-1/O/08 en date du 24 janvier 2024

Numéro de déclaration d'activité : 76 66 02831 66 du 11 Janvier 2024 auprès du préfet de la région OCCITANIE

Version 2\_MARS\_2024

➤ **PROTEGER**

Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger

Les dégagements d'urgence

➤ **EXAMINER LA VICTIME**

Déceler une urgence vitale

Faire transmettre ou transmettre soit -même les informations aux secours

➤ **FAIRE ALERTER OU ALERTER**

Les moyens d'alerte

Les numéros d'urgence

Le message d'alerte

➤ **SECOURIR**

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime se plaint de malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas mais elle respire

La victime ne répond pas et ne respire pas

*PARTIE PRATIQUE : 70%*

**POUR CHAQUE MODULE DES EXERCICES PRATIQUES ET DES MISES EN SITUATION SERONT REALISEES.**

Face au risque de transmission du Covid 19 le respect de la distanciation et des mesures barrières restent la règle. Certains gestes ne seront pas pratiqués par les stagiaires/

Source : recommandations techniques pour le SST durant la pandémie covid 19- INRS/SST -26/06/2020.

## ➤ RETOUR D'EXPERIENCE ET PARTAGE D'INFORMATIONS

Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants

Echanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés.

## ➤ REALISATION D'EXERCICES PRATIQUES ET DE MISES EN SITUATION

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime se plaint de malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas mais elle respire

La victime ne répond pas et ne respire pas

Un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré ainsi qu'une attestation de fin de Formation.

### **Organisme de délivrance**

INRS/FORMAPLUS

Références réglementaires

Articles R 4141-3-1 et R 4224-15 du code du travail

Documents de références de L'INRS.

## **CONDITION D'EVALUATION**

2 épreuves sont organisées en fin de formation de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de L'INRS.

## CERTIFICATION

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 7 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification de l'INRS.

Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Ce certificat SST peut être délivré à des élèves et apprentis de l'enseignement professionnel dans le cadre de la préparation de leur diplôme.

Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs...) formalisées dans le document de référence du dispositif global de formation sauvetage secourisme du travail

## ATTRIBUTION EN FIN DE FORMATION

Un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré ainsi qu'une attestation de fin de Formation.

### **Organisme de délivrance**

INRS/FORMAPLUS

### Références réglementaires

Articles R 4141-3-1 et R 4224-15 du code du travail

Documents de références de L'INRS.

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

7 h00 sur 1 journée, tous les deux ans.

## SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Positionnement, élargement, exercices théoriques et pratiques, questionnaire de satisfaction, certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré ainsi qu'une attestation de fin de Formation.

Agrément INRS : H32679/2024/SST-1/O/08 en date du 24 janvier 2024

Numéro de déclaration d'activité : 76 66 02831 66 du 11 Janvier 2024 auprès du préfet de la région OCCITANIE

Version 2\_MARS\_2024

## DISPOSITIONS PRATIQUES

Groupe de 4 à 10 personnes maximum.

Tous les 2 ans le SST doit suivre un recyclage d'une durée de 7 heures, lui permettant de maintenir et d'actualiser ses compétences. À cette occasion, ses compétences sont de nouveau évaluées. En cas de réussite un nouveau certificat SST sera délivré.

## NOS RESULTATS 2024

1. **Satisfaction des Participants** 🏆 : 100 %
2. **Validation des compétences** 🎓 : 100 %
3. **Recommandation** : 100%
4. **Nombre de Formations Dispensées** 📄 : 1
5. **Nombre de Stagiaires Formés** 👥 : 5